



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

**Délibération prise lors de la séance du Comité Syndical
du 13 DECEMBRE 2024**

Numéro	Objet	Décision
D24_12_1	Extension du périmètre d'adhésion et transfert de compétences de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, SAINT PREJET ARMANDON, VARENNES SAINT HONORAT et SAINT PAL DE SENOUIRE souhaitant bénéficier des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	Approuvée